

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1985)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF233

présenté par

Mme Perrine Goulet, Mme Ferrari, M. Geismar, M. Laqhila, M. Lecamp et M. Mattei

ARTICLE 3 NONIES

Rédiger ainsi cet article :

« Le I de l'article 199 *septies* du code général des impôts est ainsi modifié :

1° Au premier alinéa, le mot : « enfant » est remplacé par le mot : « personne » ;

2° Au 1° , les mots : « , s'ils sont âgés de moins de dix-huit ans, » sont supprimés. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de Perrine Goulet et de ses collègues commissaires aux finances du groupe Démocrate rétablit l'article 3 *nonies* dans la rédaction adoptée par l'Assemblée nationale en première lecture, qui permet d'étendre la réduction d'impôt applicable aux contrats d'assurance-vie dits « Rente-Survie » ainsi que la majoration de son plafond de 300 euros aux personnes réputées à charge de par leur invalidité qu'elles soient mineures ou majeures.